



Elections 2010 : Appel à Candidatures à la Chambre de Commerce et d'Industrie de Paris

Les élections aux Chambres de Commerce et d'Industrie auront lieu en décembre prochain. Dès maintenant, la CGPME 75 prépare ces échéances importantes et appelle les entrepreneurs du commerce, de l'industrie et des services à proposer leur candidature pour devenir Membre de la Chambre de Commerce et d'Industrie de Paris.

Actrice de la politique économique locale, la Chambre de commerce et d'industrie de Paris est un établissement public rassemblant les délégations départementales de Paris, des Hauts-de-Seine, de la Seine-Saint Denis et du Val de Marne.

La délégation parisienne de la CCIP est présidée par Mme Geneviève ROY, hôtelière et adhérente à la CGPME 75.

• **Rôle du membre de la CCI de Paris**

Forts de leur propre expérience de chef d'entreprise, les membres sont élus par leurs pairs, commerçants, industriels et prestataires de services parisiens, pour défendre l'économie parisienne.

A Paris, ils sont notamment consultés sur les questions d'urbanisme réglementaire et commercial, et sur les textes encadrant l'exercice du commerce. Au quotidien, sur le terrain, ils animent des réunions d'information, soutiennent et encouragent de nombreuses initiatives prises par les associations de commerçants de la capitale pour animer les quartiers. Ils participent aussi à la vie interne de la CCIP et à l'administration de ses écoles et centres de formation ainsi que de ses infrastructures telles que le Palais des Congrès de Paris et le Parc des Expositions de Paris Nord Villepinte.

Soucieux de la vitalité du tissu économique de Paris et de son rayonnement à l'international, les membres sont les interlocuteurs privilégiés des entrepreneurs parisiens

• **Processus de sélection:**

Pour présenter votre candidature, il convient de nous renvoyer dans les meilleurs délais la fiche de renseignements, ci-joint, et de s'assurer que vous respectez les conditions ci-dessous :

- Etre chef d'entreprise ou cadre dirigeant en activité
- L'entreprise doit être établie dans le département de la CCI pour laquelle vous candidatez.
- N'avoir fait l'objet d'aucune déchéance de ses droits civiques.
- Etre inscrit sur la liste électorale de la CCIP (vérification en adressant un mail à elections@ccip.fr).

A partir de septembre 2010, le Comité de sélection électoral rencontrera, en entretien individuel, les candidats afin de constituer la liste finale.

• **L'engagement pour la CCIP :**

Etre élu signifie que vous vous engagez à participer, bénévolement et pour un minimum de 3 jours par mois, à l'activité de la CCIP à travers votre présence :

- A une assemblée générale tous les 15 jours
- Aux différentes commissions auxquelles vous serez nommé
- Ainsi qu'aux réunions de votre Délégation.

📍 **Pour renvoyer votre fiche de renseignements ou poser vos questions :**

Nolwenn CEZILLY, Chargée de mission CGPME 75 - 📧 : n.cezilly@cgpme-idf.fr - ☎️ : 01 56 89 09 30.

- Veuillez trouver ci-dessous l'ensemble des collèges des 4 départements composant la CCIP :

Information sur les besoins en candidatures par section et Délégation

Collèges	Effectif par collège	Collège 2010-2015	Postes à pourvoir 2010-2015
Délégation de Paris : effectif inchangé = 36 membres			
Commerce	0-9	8	1
	+10	4	2
Industrie	0-49	3	2
	+50	2	1
Services	0-9	9	5
	+10	10	1
Délégation des Hauts de Seine : effectif inchangé = 21 membres			
Commerce	0-9	2	0
	+10	2	1
Industrie	0-49	2	1
	+50	3	0
Services	0-9	4	0
	+10	8	5
Délégation de Seine Saint Denis : +2 membres, soit un total de 14 membres			
Commerce	0-9	2	1
	+10	2	0
Industrie	0-49	3	3
	+50	2	1
Services	0-9	2	1
	+10	3	1
Délégation du Val de Marne : +2 membres, pour un total de 13 membres			
Commerce	0-9	2	0
	+10	2	1
Industrie	0-49	2	2
	+50	2	1
Services	0-9	3	0
	+10	2	1
Total		84	31
